



**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Montréal-Est
du 21 mai 2014 à 19 h tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville
situé au 11370, rue Notre-Dame Est**

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Sont présents :

Monsieur Robert Coutu, maire
Madame Françoise Lachapelle – district 1
Madame Monique Major, conseillère – district 2
Madame Sylvie Dauphinais, conseillère – district 3
Monsieur John Judd, conseiller – district 4
Monsieur Michel Bélisle, conseiller – district 5
Madame Anne St-Laurent, conseillère – district 6

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR ROBERT COUTU

Sont également présents :

Madame Josée Guy, directrice générale
Me Roch Sergerie, avocat et greffier

Le maire, monsieur Robert Coutu, ouvre la séance à 19 h.

À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter : la mention « adoptée à l'unanimité » signifie alors qu'il s'agit des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 MAI 2014

201405-128

1.1

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 21 mai 2014 tel que ci-après reproduit :

OUVERTURE DE LA SÉANCE

PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR

1 ORDRE DU JOUR

1.1 Ordre du jour de la séance ordinaire du 21 mai 2014

2 PROCÈS-VERBAL

2.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 23 avril 2014

3 DÉPÔTS DE DOCUMENTS

3.1 Rapport de la trésorière sur les dépenses autorisées en vertu du règlement sur les finances (29-2013) au 21 mai 2014

3.2 Vacant

3.3 Vacant

3.4 Dépôt de l'état comparatif combiné des résultats des activités financières de la Ville de Montréal-Est du 1^{er} janvier au 30 avril 2014

4 RAPPORTS DES SERVICES

- 4.1 Demande de dérogations mineures pour l'immeuble situé au 313, avenue des Vétérans (lot 1 251 519 du cadastre du Québec) – marge latérale pour l'appendice arrière du bâtiment principal et normes d'implantation d'un bâtiment complémentaire
- 4.2 Remboursement aux citoyens d'une partie des frais pour le ramonage des cheminées
- 4.3 Mandat pour préparer un projet d'entente avec la Ville de Montréal concernant la synchronisation des feux de circulation
- 4.4 Mandat pour élaborer un plan de mobilité active

5 RÈGLEMENTS

- 5.1 Adoption – règlement 644-3 – Règlement modifiant le règlement 644 – Règlement concernant l'ordre, la sécurité, ainsi que les heures d'ouverture et de fermeture des parcs de la Ville de Montréal-Est -afin de modifier diverses dispositions relatives à la consommation de nourriture et de boissons ainsi que leur vente
- 5.2 Avis de motion – Règlement modifiant le règlement 33-2013 – Règlement de circulation et de stationnement afin de modifier diverses dispositions relatives à la signalisation ainsi qu'à la circulation
- 5.3 Avis de motion – modifications au règlement 713 – Règlement de zonage - afin de catégoriser l'usage « marchés publics », incluant les marchés aux puces, et d'identifier les zones dans lesquelles cet usage sera permis, ainsi que pour regrouper l'ensemble des usages relatifs à la vente, la location ou la réparation de véhicules routiers dans les zones 1,2 et 6

6 CONTRATS

- 6.1 Contrat à JR Services Sanitaires (9064-3032 Québec inc.), selon l'option 2 - Projet TP-ST 2014-10 – Collecte et transport des déchets domestiques- 256 187,29 \$ taxes incluses

7 PERSONNEL

- 7.1 Embauche de monsieur Nicolas Dziasko à titre de professionnel en urbanisme – contrat à durée déterminée de deux ans

8 AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS

- 8.1 Demande d'utilisation du parc René-Labrosse les 28 et 29 juin 2014 par l'organisme VE2MRC pour une démonstration publique de la communication radio amateur
- 8.2 Demande de don de l'école secondaire de la Pointe-aux-Trembles pour le Gala des génies les 4 et 5 juin 2014

9 DIVERS

10 AFFAIRE NOUVELLE

PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX 2

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 23 AVRIL 2014

201405-129 2.1

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 23 avril 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RAPPORT DE LA TRÉSORIÈRE 3

RAPPORT DE LA TRÉSORIÈRE SUR LES DÉPENSES AUTORISÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES FINANCES (29-2013)

201405-130 3.1

La trésorière dépose le Rapport de la trésorière sur les dépenses autorisées en vertu du Règlement sur les finances au 21 mai 2014.

VACANT 3.2

VACANT

3.3

DÉPÔT DE L'ÉTAT COMPARATIF COMBINÉ DES RÉSULTATS DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST DU 1ER JANVIER AU 30 AVRIL 2014

201405-131

3.4

La trésorière dépose, conformément à l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*, l'état comparatif combiné des résultats des activités financières de la Ville de Montréal-Est du 1er janvier au 30 avril 2014.

RAPPORT DES SERVICES

4

DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES POUR L'IMMEUBLE SITUÉ AU 313, AVENUE DES VÉTÉRANS (LOT 1 251 519 DU CADASTRE DU QUÉBEC) - MARGE LATÉRALE POUR L'APPENDICE ARRIÈRE DU BÂTIMENT PRINCIPAL ET NORMES D'IMPLANTATION D'UN BÂTIMENT COMPLÉMENTAIRE

201405-132

4.1

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme relative aux demandes de dérogations mineures pour l'immeuble sis au 313, avenue des Vétérans.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,
Appuyé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

D'accorder la dérogation mineure pour la partie du bâtiment principal constituée de son agrandissement en cour arrière, lequel agrandissement ne comporte qu'un rez-de-chaussée, afin de permettre à cet agrandissement une marge latérale de 1,65 m (5'4") au lieu de 2 m (6'6");

De ne pas accorder une dérogation mineure pour l'implantation du cabanon puisqu'il pourrait d'une part être déplacé et qu'en plus, il est implanté sur une servitude d'utilité publique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

REMBOURSEMENT AUX CITOYENS D'UNE PARTIE DES FRAIS POUR LE RAMONAGE DES CHEMINÉES

201405-133

4.2

Considérant qu'il est important pour un usage sécuritaire de foyer domestique que les cheminées soient ramonées;

Considérant que les membres du Conseil désirent poursuivre le programme de prévention déjà instauré depuis plusieurs années, visant à inciter les citoyens à faire ramoner leur cheminée et consistant à rembourser une partie du coût déboursé par les citoyens pour le ramonage de leur cheminée.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'autoriser, conditionnellement à l'obtention d'un certificat de crédit, le remboursement du coût encouru pour le ramonage de cheminée jusqu'à concurrence d'une somme de 75 \$ par résidence, pour l'année se terminant le 31 décembre 2014. Le remboursement est conditionnel à ce que le ramonage soit effectué par un ramoneur ou une entreprise de ramonage membre de l'Association des professionnels du chauffage et sur la présentation de la facture du ramoneur ou de l'entreprise qui a effectué les travaux dans les trois (3) mois suivants l'exécution des travaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MANDAT POUR PRÉPARER UN PROJET D'ENTENTE AVEC LA VILLE DE MONTRÉAL CONCERNANT LA SYNCHRONISATION DES FEUX DE CIRCULATION

201405-134

4.3

Considérant que le PTI prévoit un projet "feux de circulation" avec une enveloppe de l'ordre de 175 000 \$ pour l'année 2014;

Considérant la présentation faite par le Centre de gestion de la mobilité urbaine (CGMU) de Montréal sur la gestion des feux de circulation lors d'une Commission de circulation;

Considérant que l'enveloppe budgétaire pour l'implantation nominale de la gestion des feux de transit sur les rues Notre-Dame et Sherbrooke représente un investissement supérieur à ce qui est prévu au PTI, soit de 400 000 \$ pour 2014.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De mandater la direction des travaux publics et des services techniques à négocier un projet d'entente concernant la gestion des feux de circulation;

D'autoriser le transfert d'une somme de 225 000 \$ du surplus cumulé non affecté au poste CR-355-02-721 afin que le projet dispose d'une enveloppe budgétaire totale de 400 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MANDAT POUR ÉLABORER UN PLAN DE MOBILITÉ ACTIVE

201405-135

4.4

Considérant la présentation faite par le Centre de gestion de la mobilité urbaine (CGMU) de Montréal sur la gestion des feux de circulation lors d'une Commission de circulation;

Considérant que plusieurs requêtes ont été formulées en commission de circulation relativement au prolongement de la piste cyclable;

Considérant que la commission de circulation recommande l'élaboration d'un plan de mobilité active permettant d'envisager une meilleure gestion et une meilleure planification, et ce, principalement en matière de réseaux cyclable et piétonnier;

Considérant que l'enveloppe budgétaire pour l'élaboration d'un plan de mobilité active, non prévue au PTI 2014, représente un investissement de 20 000 \$.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

De mandater la direction des travaux publics et des services techniques pour élaborer un plan de mobilité active;

D'autoriser le transfert d'une somme de 20 000 \$ à partir du fonds général de la Ville au poste 02-310-00-411 et d'affecter cette somme à la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÈGLEMENTS

5

ADOPTION - RÈGLEMENT 644-3 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 644 CONCERNANT L'ORDRE, LA SÉCURITÉ, AINSI QUE LES HEURES D'OUVERTURE ET DE FERMETURE DES PARCS DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST ET SES AMENDEMENTS - AFIN D'AUTORISER LA CONSOMMATION D'ALCOOL ET L'EXPLOITATION DE CERTAINS COMMERCES

201405-136

5.1

Considérant qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance et que tous les membres déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'adopter le règlement 644-3 - Règlement modifiant le règlement 644 concernant l'ordre, la sécurité, ainsi que les heures d'ouverture et de fermeture des parcs de la Ville de Montréal-Est et ses amendements - afin d'autoriser la consommation d'alcool et l'exploitation de certains commerces.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 33-2013 - RÈGLEMENT DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT AFIN DE MODIFIER DIVERSES DISPOSITIONS RELATIVES À LA SIGNALISATION AINSI QU'À LA CIRCULATION

201405-137

5.2

Madame la conseillère Anne St-Laurent donne un avis de motion à l'effet que sera adopté lors d'une prochaine séance ordinaire du Conseil, le règlement modifiant le règlement 33-2013 - Règlement sur la circulation et le stationnement - afin de modifier diverses dispositions relatives à la signalisation ainsi qu'à la circulation.

AVIS DE MOTION – MODIFICATIONS AU RÈGLEMENT 713 AFIN CATÉGORISER L'USAGE « MARCHÉS PUBLICS », INCLUANT LES MARCHÉS AUX PUCES, ET D'IDENTIFIER LES ZONES DANS LESQUELLES CET USAGE SERA PERMIS, AINSI QUE POUR REGROUPER L'ENSEMBLE DES USAGES RELATIFS À LA VENTE, LA LOCATION OU LA RÉPARATION DE VÉHICULES ROUTIERS DANS LES ZONES 1, 2 ET 6

201405-138

5.3

Madame la conseillère Françoise Lachapelle donne un avis de motion à l'effet que sera adopté, lors d'une prochaine séance ordinaire du Conseil un règlement modifiant le règlement 713 – Règlement de zonage – afin de catégoriser l'usage « marchés publics », incluant les marchés aux puces, et d'identifier les zones dans lesquelles cet usage sera permis, ainsi que pour regrouper l'ensemble des usages relatifs à la vente, la location ou la réparation de véhicules routiers dans les zones 1,2 et 6.

CONTRATS

6

CONTRAT À JR SERVICES SANITAIRES (9064-3032 QUÉBEC INC.) SELON L'OPTION 2 - PROJET TP-ST 2014-10 - COLLECTE ET TRANSPORT DES DÉCHETS DOMESTIQUES - 256 187.29 \$ TAXES INCLUSES

201405-139

6.1

Considérant que le contrat pour la collecte et le transport des déchets domestiques se termine le 30 juin 2014;

Considérant que la Ville a lancé un appel d'offres public pour une période de deux ans, soit du 1er juillet 2014 au 30 juin 2016;

Considérant que le contrat prévoit la possibilité de prolonger celui-ci pour une période d'un an, soit jusqu'au 30 juin 2017;

Considérant que les documents d'appel d'offres prévoyaient un prix selon trois options différentes, soit la collecte le mardi, le mercredi ou le jeudi et une collecte le vendredi pour les poubelles publiques et les conteneurs;

Considérant que le plus bas soumissionnaire conforme est JR Services Sanitaires avec l'option 2 (mercredi).

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

D'octroyer à l'entreprise JR Services Sanitaires (9064-3032 Québec inc.), selon l'option 2, le contrat pour la collecte et le transport des déchets domestiques - Projet TP-ST 2014-10 pour un montant de 256 187,29 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PERSONNEL

7

EMBAUCHE DE MONSIEUR NICOLAS DZIASKO À TITRE DE PROFESSIONNEL EN URBANISME - CONTRAT À DURÉE DÉTERMINÉE DE DEUX ANS

201405-140

7.1

Considérant que l'agglomération de Montréal présentera sous peu un schéma d'aménagement révisé;

Considérant qu'à la suite de son adoption, les villes liées de l'île de Montréal devront procéder à la révision de leur Plan d'urbanisme et de leurs règlements de zonage, lotissement et construction;

Considérant que la Ville de Montréal-Est entend profiter de cette occasion pour remplacer l'ensemble desdits règlements, mais également pour en adopter d'autres qui encadreront le redéveloppement de secteurs stratégiques de la Ville;

Considérant que la Ville a prévu dans son nouvel organigramme un poste de professionnel en urbanisme d'une durée de deux ans afin de mener à terme ledit mandat;

Considérant qu'un comité de sélection composé de Me Roch Sergerie et de madame Monique Major, conseillère et présidente du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a été formé et qu'à la suite d'entrevues, celui-ci recommande l'embauche de monsieur Nicolas Dziasko.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'embaucher monsieur Nicolas Dziasko à titre de responsable des projets d'aménagement pour une durée de deux ans. Le mandat de monsieur Dziasko consistera notamment à:

1. remplacer le Plan d'urbanisme et les règlements d'urbanisme de la Ville de Montréal-Est;
2. élaborer de nouveaux outils réglementaires pour encadrer le développement ou le redéveloppement de secteurs névralgiques de la municipalité;
3. apporter un support au directeur du greffe et de l'urbanisme pour la réalisation de tout autre projet que le Conseil pourrait juger prioritaire;

De fixer le salaire annuel de monsieur Dziasko à 70 000 \$;

D'approuver le projet de contrat à intervenir entre la Ville de Montréal-Est et monsieur Nicolas Dziasko établissant les conditions de travail de ce dernier et d'autoriser la directrice générale à signer ledit contrat, au nom de la Ville de Montréal-Est.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS **8**

DEMANDE D'UTILISATION DU PARC RENÉ-LABROSSE LES 28 ET 29 JUIN 2014 PAR L'ORGANISME VE2MRC POUR UNE DÉMONSTRATION PUBLIQUE DE LA COMMUNICATION RADIO AMATEUR

201405-141 8.1

Considérant que l'organisme VE2MRC est un regroupement de radio amateur oeuvrant dans la grande région de Montréal;

Considérant qu'à chaque année durant la période estivale, l'organisme VE2MRC organise ce qu'on appelle communément un "field day";

Considérant que les membres de l'organisme s'installent sur un terrain extérieur et font des communications radio aux quatre coins de la planète durant une période de 24 à 36 heures.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

De permettre l'utilisation du parc René-Labrosse à l'organisme VE2MRC pour une démonstration publique de la communication radio amateur, à la condition que cet événement n'entraîne aucuns frais pour la Ville de Montréal-Est.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDE DE DON DE L'ÉCOLE SECONDAIRE DE LA POINTE-AUX-TREMBLES POUR LE GALA DES GÉNIES LES 4 ET 5 JUIN 2014

201405-142 8.2

Considérant la tradition à l'école secondaire de la Pointe-aux-Trembles de souligner haut et fort les réussites de leurs élèves méritants;

Considérant que la Ville de Montréal-Est soutient le Gala des génies depuis l'année 2007.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

De donner 200 \$ à l'école secondaire de la Pointe-aux-Trembles pour que le Gala des génies soit, encore une fois cette année, une réussite.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DIVERS **9**

AFFAIRE NOUVELLE **10**

LEVÉE DE LA SÉANCE

LEVÉE DE LA SÉANCE

201405-143

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De lever la séance.

Le maire, monsieur Robert Coutu, déclare la séance levée à 19 h 50.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
